



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/48

L'an deux mille vingt et un et le treize 2021 à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Cécile GRAU, Monsieur Pierre POUILLEY, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Christine MARECHAL Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pascale DOMECH, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile GRAU

Monsieur Erald GAST donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Monsieur Olivier AMANS, donne procuration à Madame Pascale DOMECH

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO

Monsieur Yves PAUBERT donne procuration à Madame Cécile GRAU

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Valérie GUARINOS

Date de convocation : 07 avril 2021

Objet : Dossier de demande de subvention au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux 2021 pour des travaux de construction d'un boulodrome – Priorité n°7. *Annule et remplace la délibération 2020.185 du 17.12.2020*

Monsieur Le Maire rappelle que le terrain de pétanque fait partie de la vie associative des Lavelanétiens. Le nombre de pratiquants ainsi que l'organisation de manifestations tant au niveau départemental que national, imposent à la collectivité d'agrandir les surfaces de jeux existantes.

Par conséquent, la commune va procéder à la création d'un boulodrome extérieur qui se situera au niveau de la rue Mirabeau à proximité du club de pétanque existant.

Les travaux se caractérisent par la création d'une surface de 10 000 m² correspondant à la réalisation de 160 cours de jeux. Ils se traduisent par le nettoyage, la mise en place de matériaux de démolition concassés sur place y compris compactage pour remodelage de la plateforme, puis la fourniture et la mise en place de mélange de dimension en 0 /20 et du sable concassé sur 7 cm avec un compactage.

Le montant des travaux s'élève à 91 196 € HT. Monsieur le Maire propose d'une part, le plan de financement suivant et d'autre part, de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux 2021 pour un montant total de 27 359 €.

Description	Montant (HT)
Travaux	91 196 €
Total	91 196 € HT

Financeurs	Montant en Euros	%
Etat – DETR 2021	27 359 €	30 %
Critères « équipements sportifs »		
Autofinancement	63 837 €	70 %
TOTAL	91 196 €	100 %

Puis il demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de son Maire,
le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (**29 voix POUR**)

- **APPROUVE** les propositions de Monsieur le Maire telles que présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2021 et pour un montant de 27 359 €,
- **CONFIRME** que les crédits concernant les actions listées ci-avant seront prévus au(x) budget(s) correspondant(s),
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc SANCHEZ

